

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

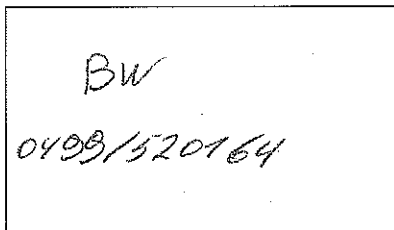
ASBL



Organisme de contrôle agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Bd. Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65



V. ref.: _____

N. ref.: _____

Tél. n°: _____

RAPPORT N°: 1321021112-01

EXAMEN D'UNE INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ NATUREL

- ☐ avant mise en service
☒ périodique

Date de l'examen: 13-11-2002

Nom et lieu de l'examen: Rue Achille

Boudouin 83 1300 Wavre

Sté de distribution: _____

Installateur: _____

Maître d'ouvrage: _____

PP AS de la ville

de Wavre

compteurs: G6 n° 0423 1764 index: 47145,225.

1. DESCRIPTION

- Canalisations: Acier
- Canalisations en PE: -
- Appareils: 1 chaudière de type BTHB, de marque Baxi et d'une puissance de 38,7 kW

2. EXAMEN

2.1. Examen de conformité à la norme NBN D51-003 (matériaux, mise en oeuvre, exécution, aération, évacuation)

2.2. Essai d'étanchéité à une pression de service mbar.

* à pression de service, durant le temps nécessaire au badigeonnage des raccords et robinets avec un minimum de 10 minutes.

3. CONSTATATIONS et/ou notes

Néant

7

note: Néant

4. CONCLUSIONS : le point suivant est d'application :

a) Suite à l'examen on a constaté que l'installation est conforme et que l'essai d'étanchéité a donné satisfaction.

b. Suite à l'examen on a constaté que l'installation n'est pas conforme.

L'agent-visiteur,

Van Eeckhout

Le directeur,

IMPORTANT pour les entreprises pour lesquelles le R.G.P.T. est d'application :

"En vertu de l'article 838-1b du Règlement Général pour la Protection du Travail, le présent document sera porté à la connaissance du Comité de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des lieux de travail, lors de la plus proche réunion".